



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

viticulture

Question écrite n° 4380

Texte de la question

M. Stéphane Demilly attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt sur le récent rachat d'un domaine du vignoble Gevrey-Chambertin par un homme d'affaires chinois. Cette acquisition a suscité une très forte émotion et de vives réactions bien au-delà de la Bourgogne. En effet, ce vignoble, célèbre dans le monde entier, fait partie du patrimoine culturel français au même titre que, pour un Chinois, la Grande Muraille. D'autre part, sur le plan local, la surenchère à laquelle s'est livré l'acquéreur chinois à coup de millions d'euros aura des conséquences en termes d'augmentation des prix du foncier et donc sur les droits de mutation. Il lui demande donc de lui indiquer les mesures qu'il compte prendre pour éviter que le patrimoine viticole français ne soit ainsi dépecé.

Texte de la réponse

Un investisseur chinois s'est porté acquéreur du château de Gevrey, domaine viticole de deux hectares situé en Bourgogne, en aire d'appellation d'origine contrôlée « Gevrey- Chambertin ». Il convient de noter que le château de Gevrey n'est pas le premier investissement chinois en Bourgogne : un domaine de deux hectares a en effet été acquis en février dernier en appellation d'origine contrôlée « Vosne-Romanée », dans le cadre d'une association pour son exploitation avec un viticulteur français. Par ailleurs, d'autres vignobles, notamment situés dans le bordelais, ont été également acquis par les investisseurs étrangers chinois. Les investisseurs sont généralement des connaisseurs de la filière vitivinicole, parfois titulaires de diplômes en oenologie ou en oenotourisme. Cet intérêt des investisseurs étrangers témoigne de la notoriété de la viticulture française. L'engagement d'investisseurs étrangers dans la filière viticole française peut participer au développement de cette notoriété au-delà de nos frontières. Au niveau de la superficie totale du vignoble français qui représente environ 800 000 hectares, la proportion des superficies qui changent chaque année de propriétaire est de 2,5 % et certaines transactions peuvent atteindre des prix considérables, de l'ordre de 20 millions d'euros par hectare, notamment en Champagne ou en Bourgogne. Globalement, les français restent les premiers acheteurs de vignoble. En ce qui concerne le domaine de Gevrey, l'achat des vignes n'a pas remis en cause leur exploitation au niveau local : la mise en valeur des biens a en effet été confiée à des vigneron qui gèrent déjà d'autres vignobles. Ces modalités de reprise préservent donc la mise en valeur au niveau local du patrimoine viticole existant.

Données clés

Auteur : [M. Stéphane Demilly](#)

Circonscription : Somme (5^e circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4380

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Ministère attributaire : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 septembre 2012](#), page 5060

Réponse publiée au JO le : [8 janvier 2013](#), page 177